

## Communiqué de presse

Berne, le 2 juin 2026

# Première révision du tarif médical ambulatoire remise au Conseil fédéral

Les partenaires tarifaires ont déposé aujourd'hui la révision 2027 du système tarifaire ambulatoire global pour que le Conseil fédéral puisse l'approuver, permettant ainsi l'introduction d'une version améliorée le 1<sup>er</sup> janvier 2027. L'Organisation nationale pour les tarifs médicaux ambulatoires (OTMA SA) a poursuivi le développement du TARDOC et des forfaits ambulatoires en collaboration avec les partenaires tarifaires H+, la FMH, prio.swiss, la CTM et la CDS. Grâce au fort engagement de tous les acteurs et au soutien technique de différentes sociétés de discipline médicale, la révision a pu être menée à bien dans le court délai imparti.

La révision 2027 marque la première évolution du système tarifaire composé du tarif à la prestation TARDOC et des forfaits ambulatoires, introduit en 2026. Pour les forfaits, la version déposée se concentre sur la médecine nucléaire, la chirurgie de la main, la chirurgie maxillo-faciale, la chirurgie pédiatrique et la pathologie. Pour le TARDOC, ce sont notamment la pédiatrie et les consultations pressantes et urgentes qui ont été remaniées.

La nouvelle version prend mieux en compte les prestations médicales ambulatoires, notamment en médecine de premier recours, et actualise la base de données sur laquelle repose la structure. Elle tient également compte d'une grande partie des nombreux retours recueillis lors de la procédure officielle de proposition, grâce à laquelle les utilisateurs du système tarifaire ont pu, pour la première fois, faire remonter des propositions d'ajustement de manière structurée à l'OTMA SA. Les propositions validées ont été directement intégrées dans la version qui vient d'être soumise. La révision 2027 constitue une étape importante vers un système tarifaire évolutif, régulièrement réexaminé, amélioré et développé.

Un système tarifaire approprié constitue un des fondements essentiels d'une médecine ambulatoire fiable et sûre. Si la révision 2027 contribue à une représentativité plus actuelle et plus adéquate des prestations ambulatoires, le perfectionnement du tarif se poursuit et reste une mission qui s'inscrit dans la durée : l'OTMA SA et les partenaires tarifaires s'attellent déjà à la version 2028.

L'OTMA SA a élaboré la révision 2027 en collaboration avec les partenaires tarifaires qu'elle représente : H+ Vos hôpitaux, la FMH Fédération des médecins suisses, prio.swiss L'Association des assureurs-maladie suisses, la CTM Commission des tarifs médicaux LAA et la CDS Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé. L'OTMA SA remercie les groupes de travail des partenaires tarifaires et les sociétés de discipline pour leur précieuse collaboration ces derniers mois, accomplie avec un immense engagement et dans un délai très court en raison des exigences du Conseil fédéral.

Pour que la révision 2027 entre en vigueur comme prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2027, il est nécessaire que le Conseil fédéral l'approuve dans les meilleurs délais après son dépôt. Les documents tarifaires ont été publiés sur le site internet de l'OTMA peu après avoir été remis pour approbation. De plus amples informations à ce sujet suivront dans la newsletter de l'OTMA.

### Contact avec les médias

Pierre Alain Schnegg, président du conseil d'administration de l'OTMA SA, 079 105 69 00  
Rémi Guidon, CEO de l'OTMA SA, 079 504 10 44